



# Communiqué de presse

016/24

Montreuil, le 7 mars 2024.

## Activité des services de prévention et de santé au travail en 2022

### **943 millions d'euros de fonds propres selon le ministère du Travail ?**

L'Union Fédérale de la Santé Privée et la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, alertées par la coordination des syndicats CGT des SPSTI, s'interrogent sur le chiffre avancé par la Direction Générale du Travail dans son premier rapport sur les services de prévention de santé au travail (SPSTI).

**Selon le ministère du Travail, les SPSTI disposeraient dans leur ensemble d'un montant de 943 millions d'euros de fonds propres** (voir page 30 du rapport\*).

A un moment où Bruno Le Maire, ministre du Budget et des Finances, est en recherche « d'économie budgétaire », l'annonce de l'énormité de ces fonds propres pourrait donner, à certains, des idées de ponctionner ces fonds, comme cela a été le cas par le passé pour d'autres associations Paritaires à l'ANFH et plus récemment au niveau de l'UNEDIC.

L'Union Fédérale de la Santé Privée et la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale veulent comprendre et demandent à la DGT comment elle est arrivée à ce chiffre de 943 millions d'€ de fonds propres, qui ne correspondent absolument pas aux chiffres échangés jusqu'à présent au niveau de la Branche. En parallèle, le chiffre d'affaires global des SPSTI répondants à l'enquête s'élève à 1,8 milliard d'€, en 2022, composé à 94 % par les cotisations des adhérents, toujours dans le même rapport.

Est-ce une coquille ? Ce rapport a été publié début mars 2024.

Si ce chiffre s'avérait fondé, la CGT est inquiète : à la fois sur la somme annoncée, qui révélerait le pouvoir financier des SPSTI, censé être à but non lucratif, mais aussi sur les velléités vis-à-vis de ces fonds propres qui pourraient naître, en période d'économie gouvernementale.

L'Union Fédérale de la Santé Privée et La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale rappellent que les services de prévention de Santé au Travail inter-entreprise doivent se recentrer sur leur mission prévention centrée sur le travail et l'organisation du travail.

Si des marges de manœuvre existent réellement, comme semble le dire le ministère du travail, la CGT exige que ces fonds propres servent à augmenter massivement les salaires, ce qui permettra de rendre ce secteur d'activité à nouveau attractif et de résorber le nombre de postes vacants, tout en améliorant les conditions de travail.

*\*Rapport "[Activité des services de prévention et de santé au travail en 2022](#)", Direction générale du Travail, ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.*